

## CHARTRE D'HEBERGEMENT ACADEMIQUE

### OBJET

Le serveur académique, placé sous la responsabilité juridique du recteur, est soumis aux lois qui régissent toute publication.

Cette charte définit donc les règles et les usages que doivent respecter tous les services, établissements ou structures associées qui disposent d'un site sur le serveur académique.

Elle est mise en œuvre sous la responsabilité des autorités académiques et peut être révisée dès lors que les règles ainsi définies seraient jugées défaillantes pour assurer le respect des principes énoncés et de la loi en la matière.

Les bénéficiaires potentiels de service d'hébergement sur le site académique sont les suivants :

- ✓ les Directions des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN) ;
- ✓ les circonscriptions, sur avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education nationale (DASEN) ;
- ✓ les établissements d'enseignement public : EPLE (lycées et collèges), écoles primaires sur avis du DASEN ;
- ✓ les établissements privés sous contrat de l'Académie (lycées, collèges et écoles primaires) ;
- ✓ les sites concernant un projet ou une action éducative rattaché à un établissement scolaire ;
- ✓ les associations et structures ayant signées une convention avec le Rectorat.

### CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT

*Liberté • Egalité • Fraternité*

Les sites Internet sont des espaces publics qui doivent permettre aux structures institutionnelles, aux établissements et aux écoles de présenter toute information ou ressource jugées utiles au grand public à la communauté éducative. C'est notamment un espace où les enseignants et les élèves peuvent produire et échanger de l'information à des fins pédagogiques.

L'hébergement du site Internet d'un service ou établissement sur le serveur de l'Académie est soumis à la signature de cette charte par le responsable du site, directeur de la publication.

- ✓ le responsable du service ou de l'établissement (DASEN pour les Direction des services académiques de l'éducation nationale, chefs d'établissement pour les lycées et collèges) ;
- ✓ le directeur pour les écoles (le visa de l'IEN de circonscription est également demandé pour les sites d'écoles).

**Elle doit être cosignée par le responsable technique du site chargé par son autorité de tutelle des mises à jour des contenus, de la maintenance des applicatifs installés et de la sécurité. Celui-ci est seul autorisé à accéder au serveur académique grâce à une authentification confidentielle.**

**Par mesure de sécurité, le responsable du service ou de l'établissement est tenu de signaler tout changement de responsable technique au responsable du serveur académique.**

## L'OFFRE DE SERVICES

L'Académie offre à chaque bénéficiaire les services suivants :

- ✓ un espace de 100 Mo pour héberger un site (pages, images, contenus multimédia...). Une extension de quotas est possible sur demande argumentée auprès de la DSIN par palier de 100 Mo à concurrence de 1 Go ;
- ✓ **un accès FTP personnalisé** sur le serveur académique par service/établissement ;
- ✓ un maximum de **cinq bases MySQL**, chaque base ne devant servir qu'à **un seul applicatif** ;
- ✓ une interface web de gestion de vos bases de données centralisée (phpMyAdmin). **Il est formellement interdit d'utiliser un autre outil que celui mis à disposition** ;
- ✓ **une sauvegarde journalière** des contenus et des bases archivée pendant **31 jours** ;
- ✓ un contact pour les questions de gestion des sites : <http://www.ac-amiens.fr/assistance.html> ;
- ✓ la possibilité d'utiliser des solutions centralisées mise en place par le Rectorat (DSIN). Par exemple : blog, cahier de texte, visioconférence (Cf. **la liste actualisée des applications centralisées** sur le site de la DSIN)

## DROITS ET DEVOIRS

La mise en ligne des sites Internet obéit notamment aux instructions du BOEN du 22 mars 1990.

« Les services de l'Education nationale doivent diffuser des données pédagogiques professionnelles ou informatives liées au service public de l'Education »  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le responsable du site s'engage donc à veiller au respect du cadre juridique général (Cf. **Cadre juridique TICE** disponible sur le site de l'académie <http://www.ac-amiens.fr/988-chartes-et-demands-internet.html>).

Les quelques règles qui suivent sont fondamentales et doivent donc être scrupuleusement respectées :

- ✓ interdiction pour les services hébergés de se livrer à une activité à but lucratif (service bancaire local, réservation hôtelière régionale...). BOEN du 22 mars 1990 ;
- ✓ interdiction d'utiliser l'espace alloué, ni directement, ni par le biais d'un sous-hébergement, comme support d'activités à but lucratif ou de nature à porter atteinte à la libre concurrence ;
- ✓ respect de la déontologie précisée par la note de service n° 90-060 du 13 mars 1990. BOEN n°12 du 22 mars 1990 ;

- ✓ respect du principe de neutralité du service public : non discrimination, neutralité religieuse et neutralité politique, ainsi que de l'ensemble des obligations qui s'imposent aux agents de l'Etat : obligation de réserve, obligation de discrétion professionnelle, secret professionnel... ;
- ✓ respect de la loi sur les informations nominatives (loi n°78-17 du 6 janvier 1978) ;
- ✓ respect du droit d'auteur (loi du 3 juillet 1985) sur les textes et sur les images, la vidéo et le son ;
- ✓ respect de la propriété intellectuelle.

La déclaration d'un site web à la CNIL n'est obligatoire que si celui-ci publie des données à caractère personnel susceptibles de porter atteinte à la vie privée des personnes. Ne sont pas considérées comme tels les éléments d'identité (nom, prénoms, adresse et numéro de téléphone (fixe ou mobile), numéro de télécopie, adresse de courrier électronique) ou de vie professionnelle (adresse professionnelle, qualité ou fonction, titres et distinctions) publiés à des fins d'information et de communication externe. (Dispense N°7)

*Tout autre traitement de données à caractères personnel doit faire l'objet d'une déclaration par l'une des procédures de formalités ouvertes sur le site de la CNIL (selon le cas : déclaration normale, déclaration simplifiée, déclaration de conformité) : <http://www.cnil.fr/vos-responsabilites/declarer-un-fichier/>*

La prise de photographies et leur diffusion doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l'image. Toute personne pouvant s'opposer à la reproduction de son image, la prise d'une photographie et sa diffusion doit faire l'objet d'un accord écrit de la personne concernée si elle est majeure ou de ses deux parents s'il s'agit d'un mineur. Il appartient donc aux chefs d'établissement d'obtenir toutes les autorisations utiles préalablement à l'utilisation de photographies et de procéder, la photographie étant une donnée nominative, à la déclaration auprès de la CNIL du site qui la diffuse (Cf. **Autorisation de captation et de diffusion** disponible sur le site de l'académie <http://www.ac-amiens.fr/988-chartes-et-demandes-internet.html>).

## PRESENTATION ET CONTENU DES INFORMATIONS

**Le site doit contenir des informations fiables, propres à l'établissement ; celles-ci doivent être mises à jour régulièrement. Le responsable du site s'engage à assurer l'exactitude et l'actualisation de ces informations.**

La création de lien entre un site et le site académique sera encouragée chaque fois que les informations concernent l'ensemble de l'Académie : calendriers concernant les élèves (dates de rentrée, vacances, examens et concours...) ou les différentes catégories de personnels.

La page d'accueil de tout site doit comporter les éléments suivants :

- ✓ un titre permettant de l'identifier clairement : nom et adresse postale ;
- ✓ une adresse électronique académique de contact ;
- ✓ un logo de l'Académie avec un lien permettant d'accéder au site [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)
- ✓ un lien vers une page d'informations légales comportant :
  - le nom de l'établissement ou de l'école et son adresse ;

- le nom du directeur de la publication (le chef d'établissement, l'IEN ou le directeur d'école) ;
- le nom du responsable de la rédaction (chef d'établissement, l'IEN, le directeur d'école ou une personne désignée par lui) ;
- le nom et l'adresse de l'hébergeur (Académie d'Amiens et adresse du Rectorat : Rectorat de l'académie d'Amiens 20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9) ;
- l'adresse électronique académique du webmestre ;
- la référence de la demande d'avis auprès de la CNIL, s'il y a lieu ;
- un lien vers la charte d'utilisation d'Internet personnalisée de l'établissement que tout utilisateur s'engage à respecter (facultatif).

## RESPONSABILITES

Le responsable du site, directeur de la publication, est responsable du contenu des pages, de leur pérennité et de leur intégrité, sans dégager pour autant la responsabilité de chaque auteur d'article sur ses propres productions. Il s'assurera que toute application utilisée pour produire ses contenus soit maintenue à jour et reste exposée aux vulnérabilités durant un délai raisonnable dès publication de la vulnérabilité. Le responsable technique est invité à s'abonner à la liste de diffusion des alertes de sécurité de l'application ou à celle du CERTA ([http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/certa\\_alerte.rss](http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/certa_alerte.rss)).

**En cas de non-respect de la charte et des règles ci-dessus rappelées, la mise en ligne du site pourra être suspendue sans préavis et la responsabilité du directeur de la publication engagée. La remise en ligne pourra être effectuée après accord du recteur, sur proposition des instances académiques compétentes.**

## MISE EN SERVICE DU SITE

**La signature d'une demande (Cf. la demande d'hébergement académique sur le site de l'académie <http://www.ac-amiens.fr/988-chartes-et-demandes-internet.html>) vaut engagement de toutes les parties à respecter les termes de la charte d'hébergement académique.**